



# LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

PF-F004 V7 16.10.25

Travailler sur les événements indésirables pour ancrer la gestion des risques dans une culture de sécurité apprenante et non punitive



## TOUT PUBLIC

En institution et domicile



14H

Soit 2 jours



## INGÉNIEUR CONSEIL ESSMS / INGÉNIEUR QUALITÉ

Assure la formation



## DEVIS SUR DEMANDE

Depuis notre site ou par mail



## RÉFÉRENT HANDICAP

Véronique Racine  
06 52 52 73 16

## PRÉ REQUIS :

Aucun

## OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Maîtriser le critère impératif 3.13 du référentiel : "L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables."
- Rappeler l'importance de la déclaration d'un EI

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Développer une culture positive du risque
- Engager une démarche participative de gestion des risques
- Distinguer plainte et réclamation, Evènement Indésirable EI et Évènement Indésirable Grave EIG, Évènements Indésirables Grave relié aux soins EIGS
- Analyser les causes profondes et facteurs contributifs
- Créer une dynamique d'amélioration continue basée sur la participation de tous à l'analyse des Évènements Indésirables Travailleur la rédaction factuelle
- Renforcer sa perception des risques et sa vigilance en situation professionnelle.

## CONTENU :

- Fondamentaux et enjeux de la culture de gestion des EI au sein des ESSMS.
- Recommandations de bonnes pratiques dans la déclaration des évènements Cadre réglementaire et définition
- Critère 3.13 et fiche FORAP
- Méthode Alarm
- Les enjeux et bénéfices de la déclaration des Évènements Indésirables
- La culture positive de l'erreur
- Les freins au signalement
- Le circuit au signalement
- La classification des Évènements Indésirables
- La gestion et l'analyse des Évènements Indésirables

## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES PARTICIPATIFS :

- Chaque apprenant exprime ses attentes, ses expériences et ses questionnements.
- Apports théoriques.
- Exercices pratiques individuel et/ou en groupe.
- Partage d'expériences et réflexions.

## MODALITÉS :

- DÉROULEMENT : en présentiel ou en distanciel.
- ÉVALUATION : de vos attentes en amont + des connaissances et des compétences pré test / post test.
- FIN DE FORMATION : nous vous remettons un certificat de réalisation.



# LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

## CATÉGORIE ET BUT :

- La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : action de formation.
- Cette action a pour but (article L.6313-3) : de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste.

L'inscription est validée lorsque la convention de formation est signée.

Les délais d'accès à l'action sont au maximum de 1 mois à partir de la signature de la convention.



## EN CONFORMITÉ AVEC LE RÉFÉRENTIEL - DÉMARCHE QUALITÉ & GESTION DES RISQUES : MAÎTRISER LES OUTILS

### FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS

Ouverture de session avec à minima 5 participants et maximum 12.  
Elle permet aux professionnels de différents établissements de se rencontrer et de partager leur expérience, tout en améliorant leurs compétences professionnelles.

### FORMATIONS INTRA-ÉTABLISSEMENTS

À minima 6 participants et un maximum de 12 participants  
Elle est construite selon les attentes et besoins de l'établissement, permet de travailler sur les documents et/ou matériel internes en appui de la formation pour accompagner les équipes dans leurs montées compétences.